

# RCEA et agriculture

Réunion dans le cadre du débat public  
le 18 novembre 2010

## 1- L'étude agricole effectuée par CA03

---

- **Pour le compte de** : DRE Auvergne

- **Quand** : 2<sup>ème</sup> semestre 2009

- **Objectifs** :

Faire ressortir les sensibilités agricoles du secteur traversé, à prendre en compte dans la réalisation du projet d'aménagement routier.

Signaler les difficultés actuellement rencontrés par les agriculteurs du fait de la RCEA.

- **Périmètre d'étude** : (90km de Montmarault à Chassenard)

Au droit des 4 zones d'échange : 1km autour de la RCEA actuelle.

Sur le reste de l'itinéraire : 200m centrés sur la RCEA.

## 2- Quatre entités agricoles traversées par la RCEA

---

- **le Bocage Bourbonnais** (6 communes de Montmarault à Cressanges) : une région agricole caractérisée par l'élevage bovin charolais.
- **le Val d'Allier** (5 communes de Bresnay à Bessay/Allier) : entre élevage, céréales et vignes.
- **la Sologne Bourbonnaise** (6 communes de Montbeugny à Coulanges) : une région mixte d'élevage et de culture céréalière. Place importante des bois.
- **le Val de Loire** (2 communes de Molinet et de Chassenard) : une forte tradition d'élevage allaitant aux portes du bassin de charolles.

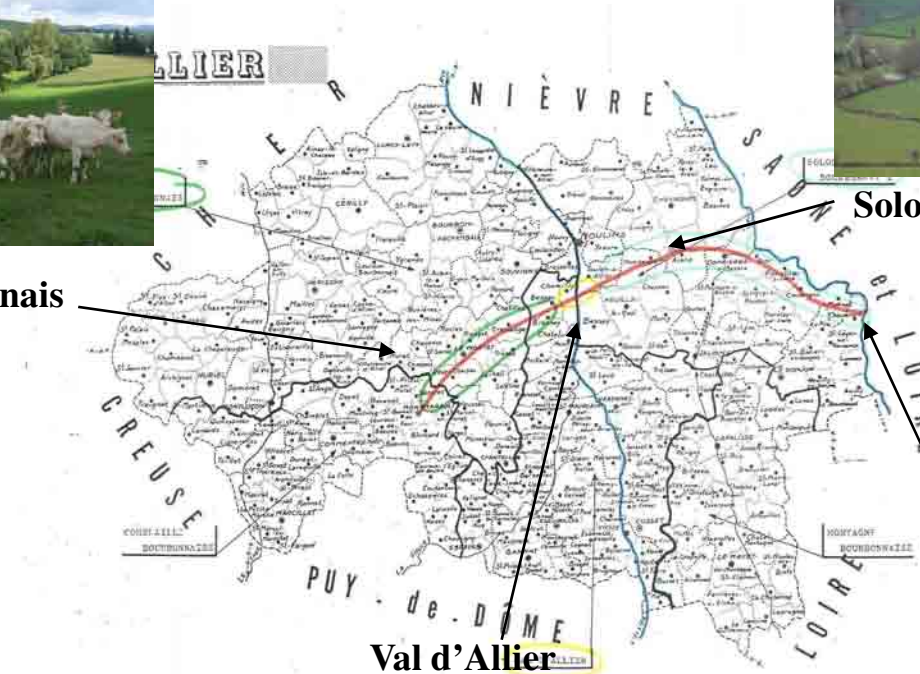
## 2- Quatre entités agricoles traversées par la RCEA



Bocage Bourbonnais



Sologne Bourbonnaise



Val de Loire

Val d'Allier



### 3- Les composantes agricoles analysées dans l'étude

---

- Le recensement des exploitations concernées et des sites agricoles bâtis – La population agricole.
- L'orientation technique des exploitations – L'occupation du sol – Les cultures « sensibles ».
- Les structures d'exploitation agricole (morcellement).
- Les circulations agricoles.
- L'hydraulique agricole.
- Les dysfonctionnements actuels liés à la RCEA.

Pour chacune des quatre régions agricoles traversées

## 4- Les exploitations concernées et les sites agricoles bâtis

Dans le périmètre d'étude :

	Nombre d'expl. agricoles	Nombre chefs d'EA et associés	Age moyen (49,4 en Allier)	% de + de 50 ans	SAU moyenne	Nombre sites bâtis
Bocage	<b>48</b>	72	<b>45,5 ans</b>	<b>51%</b>	163 ha	<b>13 sièges et 3 sites 2res</b>
Val d'Allier	<b>35</b>	56	<b>46,5 ans</b>	39%	147 ha	4 sièges
Sologne	<b>54</b>	75	<b>43,7 ans</b>	26%	174 ha	5 sièges et 3 sites 2res
Val de Loire	<b>21</b>	27	<b>47,6 ans</b>	30%	<b>108 ha</b>	1 siège et 3 sites 2res

## 4- Les exploitations concernées et les sites agricoles bâtis

---

- Au total, **156 exploitations agricoles** soit 230 chefs d'exploitation et associés.
- Une **population agricole plus jeune** que sur l'ensemble du département. **D'où stabilité foncière à prévoir** pour les prochaines années.

A nuancer sur le secteur bocage compte-tenu de la part importante d'agriculteurs de plus de 50 ans.

- Des **surfaces d'exploitation importantes** (un peu moins sur le secteur du Val de Loire).
- **Nombre important de sites agricoles bâtis** proches de la RCEA dans le secteur Bocage : 16 sur 20 km.

## 5- Orientation technique des exploitations et occupation du sol – Productions sensibles.

	Orientation technique	Occupation du sol	Productions spécifiques
Bocage	100% des EA pratiquent l'élevage bovin allaitant (parfois avec un autre atelier).	<b>Prédominance des prairies.</b>	- 3 EA avec <b>volailles label</b> (parcours extérieurs, zones d'épandage). - 2 EA avec <b>céréales en « contrats qualité »</b> .
Val d'Allier	57% des EA en polyculture-élevage bovin. Des EA 100% céréales. Des productions viticoles.	<b>Occupation diversifiée : prairies, céréales et vignes.</b>	- 8 EA avec <b>viticulture</b> . - 1 EA avec <b>céréales en « contrats qualité »</b> . - 1 EA envisage <b>conversion bio</b> . - 2 EA avec <b>engagements Natura 2000</b> en Val d'Allier.
Sologne	71% des EA en polyculture-élevage bovin. Des EA 100% céréales.	<b>Répartition équilibrée céréale/prairie</b>	- 1 EA en <b>bio</b> . - <b>projets engagements N2000</b> en Sologne Bourbonnaise.
Val de Loire	100% des EA pratiquent l'élevage bovin allaitant (parfois avec un autre atelier).	<b>Prédominance des prairies.</b> (PP du Val de Loire)	- 1 EA avec <b>volailles labels</b> (bâtiments à 200m de RCEA). - 1 EA avec <b>engagements N2000</b> en Val de Loire.



## 5- Orientation technique des exploitations et occupation du sol – Productions sensibles.

---

- **Prédominance** des systèmes de **polyculture / élevage bovins viande**.
- **Des élevages de volailles proches de la RCEA**, avec parcours extérieurs de surface minimum à respecter, avec plan d'épandage des fientes.
- **Des exploitations viticoles en zone St Pourçain**, avec, en bord de RCEA, des parcelles incluses dans l'aire AOC, plantées ou non.
- **Des exploitations avec engagements contractuels à respecter** : céréales en contrat qualité, mesures agri-environnementales en zone Natura 2000.

## 6- Structures d'exploitation, morcellement.

---

Bocage	Parcellaire agricole groupé.
Val d'Allier	Parcellaire agricole groupé, sauf zone viticole de Besson.
Sologne	Parcellaire agricole groupé. Présence de bois en bord de RCEA.
Val de Loire	Parcellaire très dispersé de part et d'autre de la RCEA. Parcelles de petite taille en bord de RCEA.

- **Parcellaire en général bien groupé.**
- **Morcellement très fort en Val de Loire.**

## 7- Les circulations agricoles.

Bocage	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Importance des circulations agricoles sur ancienne RN145</b> entre le Montet et Montmarault.</li><li>- <b>Répartition assez homogène</b> des circulations sur les différents franchissements de la RCEA.</li><li>- <b>Des circulations plus denses aux franchissements RCEA qui desservent des établissements d'appro et de livraison.</b></li></ul>
Val d'Allier	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Circulations plus denses dans le secteur morcelé de Besson.</b></li><li>- <b>Quasiment que des franchissements RCEA en passage inférieurs à Besson</b>, d'où difficultés liés au gabarit des engins.</li><li>- <b>En Val d'Allier, transport par poids lourds des céréales stockées à la ferme</b>, d'où nécessité d'ouvrages de franchissement RCEA de dimensions adaptées.</li></ul>
Sologne	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Répartition assez homogène</b> des circulations sur les différents franchissements de la RCEA.</li><li>- <b>Circulation plus dense sur la route qui dessert la SICAGIEB à Montbeugny.</b></li></ul>
Val de Loire	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Forte densité du trafic agricole du fait du morcellement.</b></li></ul>

## 8- L'hydraulique agricole

	Points d'eau naturelle	Drainage	Irrigation
Bocage	<b>Très nombreux points d'eau pour abreuvement animal.</b>	Quelques drains ponctuels, peu de drainage systématique.	RAS.
Val d'Allier	Des points d'eau pour abreuvement des animaux.	Quelques parcelles drainées sur Besson et Chemilly.	<b>Importance du réseau d'irrigation dans la plaine de l'Allier, en rive droite (6 EA concernées).</b>
Sologne	Nombreux points d'eau pour abreuvement des animaux.	<b>Importance du réseau de drainage, avec collecteurs principaux en bord de RCEA (22 EA concernées).</b>	2 EA concernées (parcelles en bordure de RCEA + canalisations, pivots, alimentation électrique).
Val de Loire	<b>Nombreux points d'eau pour abreuvement animal.</b>	Quelques drains ponctuels, peu de drainage systématique.	RAS.

## 8- L'hydraulique agricole

---

- **Importance des points d'eau naturelle** utilisés pour abreuvement des animaux **dans les zones d'élevage** (source, puits, ruisseau, mares, étangs).

- **Drainage quasi-systématique** en bord de RCEA en **Sologne Bourbonnaise**. D'où un risque :

- de prélèvement sur parcelles drainées,
- de coupure de drains.

- **Importance de l'irrigation dans la plaine de l'Allier, en rive droite**. D'où un risque :

- de prélèvement sur parcelles irriguées,
- de suppression de forage,
- de coupure de canalisations, de réseau d'alimentation électrique et d'aires d'arrosage de pivot.

## **En conclusion**

---

- **L'accélération de la mise à 2x2 voies de la RCEA : une nécessité pour l'économie du département de l'Allier.**
- **L'aménagement routier aura des impacts forts sur l'agriculture, qui devront être compensés :**
  - des prélèvements fonciers,
  - des déstructurations parcellaires, notamment au droit des futurs échangeurs,
  - des impacts sur des productions particulières : aire AOC St Pourçain, ateliers volailles label, systèmes bio, céréales contrat qualité...,
  - des dysfonctionnements dans les circulations agricoles,
  - des perturbations hydrauliques.